



CITOYENNETE

Exercer la fonction de délégué

La loi de 2002 a ouvert aux personnes accompagnées le droit de faire valoir leur point de vue, et d'être informées sur la vie de l'établissement. Le décret de 2022 renforce ce droit et l'accentue pour leur permettre de proposer des idées et de participer à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement par exemple.

Objectifs :

- Connaître le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale
- Définir le rôle et les attributions des élus du CVS
- Apprendre à recueillir la parole des personnes accompagnées
- Préparer ses interventions et pouvoir argumenter les propositions dont on est porteur
- Savoir faire un retour auprès des personnes accompagnées des propos tenus au CVS
- Comprendre l'importance de la participation des personnes accompagnées dans la vie de l'établissement

Contenu et déroulé pédagogique :

- Le cadre légal du Conseil de la Vie Sociale :
 - Approche du rôle et des attributions du CVS dans le cadre de la loi 2002-2 et du décret du 25 avril 2022
 - Enjeux du CVS concernant la vie interne de l'établissement (notamment via le projet d'établissement)
 - Les différents domaines de compétences du CVS
 - Rôle, implication et responsabilités du délégué CVS
- Pratique du rôle de représentant élu des personnes accompagnées : le recueil, le tri, l'organisation et la retranscription des demandes émanant de ses collègues
- Préparation de la réunion CVS : préparer la réunion avec les autres délégués et préparer son intervention (argumentation, communication, confiance en soi...)
- Le Conseil de la Vie Sociale :
 - Répartition des rôles entre les différentes instances présentes du CVS
 - Travailler la prise de parole en public
 - Connaître les bases de la prise de note des propos tenus lors du CVS
- Retours de la réunion du CVS : rédiger un compte-rendu, restituer et diffuser les réponses apportées aux demandes et questions des personnes accompagnées

Durée :

3 jours soit 18 heures

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

Travailleurs(ses) d'ESAT
et Salariés(ées) d'EA

Modalités pédagogiques :

- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques illustrés, accessibles en Facile à Lire et à Comprendre
- Personnalisation de la formation
- Méthodes et outils pédagogiques co-construits avec l'environnement de travail
- Mise en situation

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Évaluation en fin de formation des savoirs-être et des savoirs-faire relationnels
- Grille d'évaluation et bilan personnalisé des acquis transmis à l'établissement
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helena.giuliano@agap-npdc.fr